

Camping Municipal de l'île
Base de loisirs les îles du Chéran
73340 Lescheraines
Tel. 04-79-63-80-00
e.mail:contact@savoie-camping.com
www.savoie-camping.com



Camping Municipal de l'île
Base de loisirs les îles du Chéran
73340 Lescheraines
Tel. 04-79-63-80-00
e.mail:contact@savoie-camping.com
www.savoie-camping.com



CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT de CAMPING

Je désire retenir un emplacement au CAMPING MUNICIPAL DE L'ILE
-Pour la période *du à partir de 14 heures
au jusqu'à 12 heures

(**) Durée minimum du séjour = 6 jours. Compléter un contrat par emplacement.*

▶ Tente Caravane Camping car

Type d'emplacement demandé :

▶ Sans électricité avec électricité 6A ou 10A ou Grand confort

(description des prestations sur la documentation tarifaire ci-jointe)

Composition de la famille :

▶ Nombre d'adultes :

▶ Nombre d'enfants (préciser l'âge) :

▶ Animal :

Tout animal doit être vacciné. Carnet de vaccination obligatoire.

Je déclare être titulaire d'une assurance "Responsabilité Civile".

N° Immatriculation : - VOITURE
- CARAVANE.....

La réservation prendra effet si nous recevons avant le :

-le présent contrat en double exemplaire, daté et signé, dans les délais précisés sur le courrier

-La somme de 55 euros (chèque à l'ordre du Trésor Public ou chèques vacances) ce montant représente 45 euros d'arrhes qui seront déduites lors du règlement de votre séjour et 10 euros pour frais de réservation non déductibles du montant du séjour.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE

VILLE ET CODE POSTAL

TEL E.MAIL

J'ai pris connaissance des conditions de réservation précisées au verso

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT de CAMPING

Je désire retenir un emplacement au CAMPING MUNICIPAL DE L'ILE
-Pour la période *du à partir de 14 heures
au jusqu'à 12 heures

(**) Durée minimum du séjour = 6 jours. Compléter un contrat par emplacement.*

▶ Tente Caravane Camping car

Type d'emplacement demandé :

▶ Sans électricité avec électricité 6A ou 10A ou Grand confort

(description des prestations sur la documentation tarifaire ci-jointe)

Composition de la famille :

▶ Nombre d'adultes :

▶ Nombre d'enfants (préciser l'âge) :

▶ Animal :

Tout animal doit être vacciné. Carnet de vaccination obligatoire.

Je déclare être titulaire d'une assurance "Responsabilité Civile".

N° Immatriculation : - VOITURE
- CARAVANE.....

La réservation prendra effet si nous recevons avant le :

-le présent contrat en double exemplaire, daté et signé, dans les délais précisés sur le courrier

-La somme de 55 euros (chèque à l'ordre du Trésor Public ou chèques vacances) ce montant représente 45 euros d'arrhes qui seront déduites lors du règlement de votre séjour et 10 euros pour frais de réservation non déductibles du montant du séjour.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE

VILLE ET CODE POSTAL

TEL E.MAIL

J'ai pris connaissance des conditions de réservation précisées au verso

Fait à....., le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

1. La réservation est possible à partir du 1er janvier.
2. Pour réserver un emplacement, il suffit de retourner ce contrat en double exemplaire, complété, signé et accompagné de la somme demandée.
3. La réservation est définitive après l'enregistrement de votre paiement et l'envoi du courrier de confirmation de votre réservation.
4. Tout emplacement réservé et non occupé 24 heures après la date fixée, et sans modifications de votre part, ne sera plus garanti. Les journées comptent de 14H00 à 12H00.
5. En cas de retard à l'arrivée, le séjour sera facturé à partir du premier jour de réservation stipulé sur le contrat.
6. Les dates de séjour indiquées sur la confirmation de réservation ne doivent pas être changées sauf accord de notre part.
7. Il est fortement recommandé de nous renvoyer le contrat dans les 15 jours qui suivent sa réception.
8. Pour un contrat qui nous parviendrait après la date de retour mentionnée, nous ne serions pas tenus de donner une suite favorable.
9. Le règlement du séjour devra être effectué au plus tard, la veille du départ.
10. Les redevances devront être réglées pour les jours où, éventuellement, vous seriez absents du camping, suivant le nombre de personnes inscrites, le « garage mort » n'étant pas autorisé en juillet et août.
11. Si le nombre de campeurs séjournant est supérieur à celui indiqué sur le contrat, les redevances porteront sur le nombre total de campeurs présents.
12. Si les dates portées sur le contrat de réservation n'étaient pas respectées (départ anticipé), les arrhes serviraient au paiement des journées manquantes.
13. Les emplacements réservés sont mis à la disposition de notre clientèle le jour prévu de l'arrivée, à partir de 14H00. Les emplacements doivent être libérés le jour du départ avant 12 heures.
14. Tout prolongement de séjour après la date de départ enregistrée à la réservation, expose les campeurs à ne pas conserver l'emplacement qu'ils occupent. Cette place ayant pu être attribuée à une autre personne sur notre planning.
15. Nous ne pouvons pas garantir l'attribution d'un emplacement numéroté.
16. Il est demandé aux campeurs une assurance « Responsabilité civile ».
17. Vous devez remplir un contrat en double exemplaire par emplacement.
18. Les demandes de réservation doivent porter, au minimum, sur une durée de 6 jours.

19. CONDITIONS D'ANNULATION

Les arrhes restent acquis et ne peuvent être remboursées

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

1. La réservation est possible à partir du 1er janvier.
2. Pour réserver un emplacement, il suffit de retourner ce contrat en double exemplaire, complété, signé et accompagné de la somme demandée.
3. La réservation est définitive après l'enregistrement de votre paiement et l'envoi du courrier de confirmation de votre réservation.
4. Tout emplacement réservé et non occupé 24 heures après la date fixée, et sans modifications de votre part, ne sera plus garanti. Les journées comptent de 14H00 à 12H00.
5. En cas de retard à l'arrivée, le séjour sera facturé à partir du premier jour de réservation stipulé sur le contrat.
6. Les dates de séjour indiquées sur la confirmation de réservation ne doivent pas être changées sauf accord de notre part.
7. Il est fortement recommandé de nous renvoyer le contrat dans les 15 jours qui suivent sa réception.
8. Pour un contrat qui nous parviendrait après la date de retour mentionnée, nous ne serions pas tenus de donner une suite favorable.
9. Le règlement du séjour devra être effectué au plus tard, la veille du départ.
10. Les redevances devront être réglées pour les jours où, éventuellement, vous seriez absents du camping, suivant le nombre de personnes inscrites, le « garage mort » n'étant pas autorisé en juillet et août.
11. Si le nombre de campeurs séjournant est supérieur à celui indiqué sur le contrat, les redevances porteront sur le nombre total de campeurs présents.
12. Si les dates portées sur le contrat de réservation n'étaient pas respectées (départ anticipé), les arrhes serviraient au paiement des journées manquantes.
13. Les emplacements réservés sont mis à la disposition de notre clientèle le jour prévu de l'arrivée, à partir de 14H00. Les emplacements doivent être libérés le jour du départ avant 12 heures.
14. Tout prolongement de séjour après la date de départ enregistrée à la réservation, expose les campeurs à ne pas conserver l'emplacement qu'ils occupent. Cette place ayant pu être attribuée à une autre personne sur notre planning.
15. Nous ne pouvons pas garantir l'attribution d'un emplacement numéroté.
16. Il est demandé aux campeurs une assurance « Responsabilité civile ».
17. Vous devez remplir un contrat en double exemplaire par emplacement.
18. Les demandes de réservation doivent porter, au minimum, sur une durée de 6 jours.

19. CONDITIONS D'ANNULATION

Les arrhes restent acquis et ne peuvent être remboursées

